

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : LUSIN POWER WELDER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : aérosol de démoulage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : OKS Spezialschmierstoffe GmbH
Ganghoferstr. 47
D-82216 Maisach-Gernlinden
Tel.: +49 8142 3051 500
Fax.: +49 8142 3051 599
info@oks-germany.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mcm@oks-germany.com
Material Compliance Management

Contact national :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse (Tél. +41 145, 24h)
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Système nerveux central

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H222 H229 H304 H315 H336 H412	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---	--	--

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention:

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

Stockage:

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
-------------	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : matière active avec gaz propulseur et solvant.
Esters

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limite de concentration spécifique Facteur M Notes Estimation de la toxicité aiguë	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411		>= 10 - < 20
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n- hexane	931-254-9	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411		>= 2,5 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 50 - < 70
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1)	>= 10 - < 20
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 1 - < 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoisson.
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Perte de conscience Vertiges Somnolence Migraine Nausée Lassitude Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Erythème
	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Risques	: Dépression du système nerveux central En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Les dommages à la santé peuvent être retardés. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre ABC
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Risque d'incendie Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler
--	---

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

dans les zones basses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : <ul style="list-style-type: none">Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.Éviter le contact avec la peau et les yeux.Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.Éviter le contact avec la peau et les vêtements.Ne pas ingérer.Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.Ne pas percer ou brûler même après usage. |
| Mesures d'hygiène | : <ul style="list-style-type: none">Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : <ul style="list-style-type: none">ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C.Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
|--|--|

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|---|
| Utilisation(s) particulière(s) | : <ul style="list-style-type: none">Instructions spécifiques non nécessaires. |
|--------------------------------|---|

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2020-08-19)
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2020-08-19)
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2014-01-01)
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2014-01-01)
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2020-08-19)
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2020-08-19)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 10 min
Indice de protection : Classe 1

Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection de la peau et du : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

corps	concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Seulement à court terme
Filtre de type	: Filtre de type A-P
Mesures de protection	: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: aérosol
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: -161 °C (1.013 hPa)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 15 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 0,6 % (v)
Point d'éclair	: -90 °C Méthode: Abel-Pensky
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	< 20,5 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	3.800 hPa (20 °C)
Densité relative	:	0,62 (20 °C) Substance de référence: Eau La valeur est calculée.
Densité	:	0,62 gcm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Donnée non disponible

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
Risque d'éclatement du récipient.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:

Symptômes: Dépression du système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges.

Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Affection respiratoire, Vertiges, Somnolence, Vomissements, Fatigue, Vertiges, Dépression du système nerveux central

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5 Date de révision: 31.10.2022 Date de dernière parution: 19.08.2020
Date de la première version publiée: 30.03.2013

Date d'impression:
31.10.2022

Composants:

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

butane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Irritant pour la peau.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

LUSIN POWER WELDER

Version 2.5	Date de révision: 31.10.2022	Date de dernière parution: 19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	Date d'impression: 31.10.2022
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les : Remarques: Donnée non disponible
compartiments
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Donner les récipients de spray vides à une compagnie d'élimination reconnue.
Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

après usage.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets : produit inutilisé, emballages non complètement vides
16 05 04*, gaz en récipients à pression (y compris les halons)
contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AEROSOLS
IATA	: Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 2
ADR	: 2
RID	: 2
IMDG	: 2.1
IATA	: 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
Code de restriction en	: (D)

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

tunnels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	19.08.2020 Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). (EU SVHC) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) (EU. REACH-Annex XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (EC 1005/2009) : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) (EU POP) : Non applicable
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable
- Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) (CH PIC) : Non applicable
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 85,06 %

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de

LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

- Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Note U (tableau 3.1) : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

Texte complet pour phrase H

- H220 : Gaz extrêmement inflammable.
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
- CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à



LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme



LUSIN POWER WELDER

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 19.08.2020	Date d'impression:
2.5	31.10.2022	Date de la première version publiée: 30.03.2013	31.10.2022

de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.